



LE NIVOT

CIRCULAIRE DE RENTREE

Enseignement supérieur

2023 / 2024



www.facebook.com/ecolelenivot



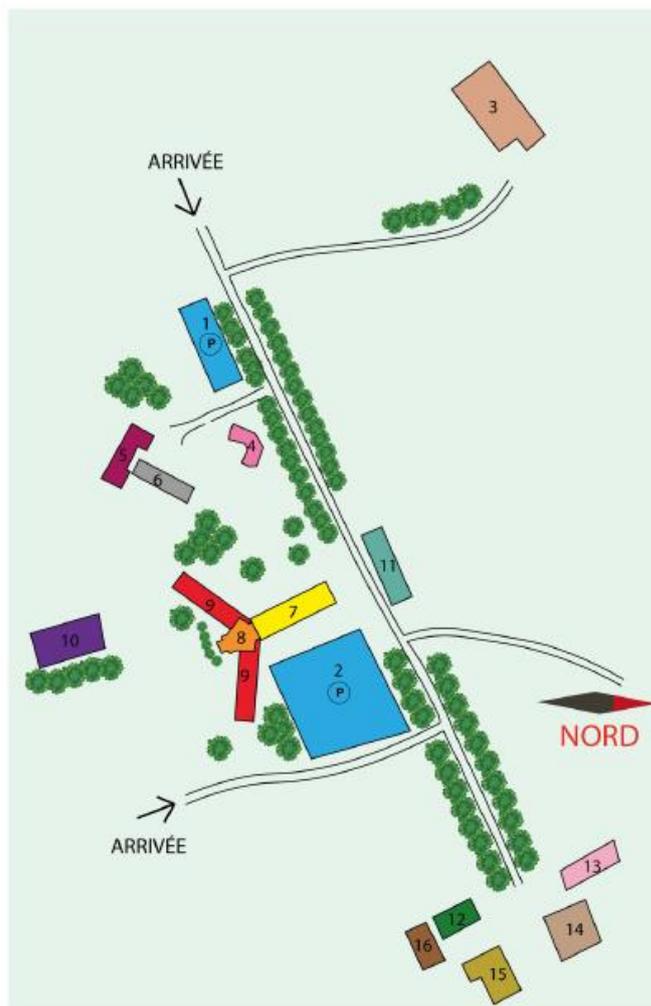
www.instagram.com/lenivot_officiel



www.youtube.com/@lenivot4292

Plan du site

1-2	Parking
3	Atelier Lait
4	Salles Jean Rannou
5	Activités périscolaires
6	salle de restauration
7	Administration
8	Vie scolaire + salle de spectacle
9	CDI + salle de cours
10	Gymnase
11	Internat le jollec
12	Atelier Forêt
13	Atelier porcin
14	Atelier Ovin
15	Ateliers Mécaniques
16	Atelier Menuiserie



Référents et numéros utiles

Directeur : **Cédric TROADEC** - 07 87 98 37 11 - ctroadec@lenivot.net

Directrice-Adjointe : **Anaïs POULIQUEN** - 02 98 81 14 19 - apouliquen@lenivot.net

Coordinatrice de vie scolaire : **Morgane SIMON** - 02 98 81 11 63 - viescolaire@lenivot.net

Secrétaire de Direction - Accueil : **Patricia CAMPION** - 02 98 81 10 04 - loperec@cneap.fr
pcampion@lenivot.net

Gestionnaire : **Marie-Paule GONZALEZ** - 02 98 81 11 73 - mgonzalez@lenivot.net

Comptable : **Johan LOSSY** - 02 98 81 10 29 - jlossy@lenivot.net

Responsable de l'apprentissage : **Alain DEQUIN** - 02 98 81 11 21 - adequin@lenivot.net

Secrétaire apprentissage : **Nathalie ABASQ-QUERE** - 02 98 81 11 21 - abasq.nathalie@lenivot.net

Site internet : www.lenivot.net - Page Facebook : Ecole Le Nivot 29 Lopérec

B.T.S.

INFORMATIONS SUR LES FORMALITES ADMINISTRATIVES DE RENTREE

ACCIDENTS DU TRAVAIL

La formation que vous avez choisie comporte un certain nombre d'applications pratiques (T.P, stages, etc...) présentant des risques d'accidents régis par la législation du travail. La couverture s'étend également aux accidents pouvant survenir sur le trajet domicile-école (aller et retour), sous réserve que vous empruntiez l'itinéraire le plus direct, à des heures correspondant au début et à la fin des activités pédagogiques. Les accidents de trajet s'appliquent également aux déplacements concernant la réalisation du stage.

En tant qu'étudiant de l'enseignement professionnel, l'étudiant sera assuré pour les accidents du travail (temps scolaire – stage – trajet) auprès de la MSA du Finistère. Cette assurance OBLIGATOIRE (décret n° 76.991 du 02.11.76) couvre les dommages corporels. D'autre part GROUPAMA couvre les dommages aux biens du maître de stage y compris les dommages aux véhicules auto-moteur, moyennant une franchise.

Votre assurance responsabilité civile reste indispensable.

COUTS DE SCOLARITE BTS 2023/2024			
		TOTAL ANNUEL	
CLASSES	Contribution	DEMI PENSION	TOTAL DEMI PENSION*
BTS PA et GF	1 261 €	846 €	2 107 €
A ces tarifs il faut ajouter le voyage d'études (entre 250 et 350 €), ainsi que les impressions du rapport d'examen et les reliures.			
<i>* En cas d'allergies, notamment alimentaires, merci de prévenir le coordinateur et la vie scolaire</i>			
TARIFS TRANSPORT SCOLAIRE		PACK PHOTOS	
Lignes Gourin - Morlaix (lignes privées)		COTISATION FOYER	
	ANNUEL		15 €
11 à 25 km	536 €		5 €
26 à 50 km	566 €		
51 à 75 km	620 €		
TARIF ACTIVITE EQUITATION		TARIF ACTIVITE VTT	
	ANNUEL		ANNUEL
1 séances par semaine en soirée	420 €	1 séance par semaine	320 €
		Réduction de 20 % pour ceux qui amènent leur vélo	
3 séances d'essai			
L'engagement de ces options est annuel.			
En cas d'abandon, aucune somme ne sera rétrocédée sauf cas de force majeure.			

Tout changement de régime en cours d'année doit être signalé via le formulaire délivré par la vie scolaire.

TRANSPORT SCOLAIRE

Premier circuit de car : le vendredi 8 septembre 2023

(Départ du Nivot 13h20 après le déjeuner)

Tous les élèves déjeuneront le vendredi midi avant de quitter l'établissement

4.1 - Pour le transport hebdomadaire, 4 lignes :

1. Le Nivot - **Quimper**
Correspondance possible **Châteaulin - Crozon**
2. Le Nivot - **Brest**

Pour ces deux lignes et la correspondance Châteaulin-Crozon, les inscriptions se font auprès de Breizhgo au 02 99 300 300 ou sur le site Internet de Breizhgo (www.breizhgo.bzh)



Au-delà du 17 juillet 2023, une majoration de 30 € pour inscription tardive sera appliquée par la compagnie de transport

3. Le Nivot - **Chateauneuf - Scaër - Gourin**
4. Le Nivot - **Landivisiau – Morlaix**

} inscription à confirmer auprès de la vie scolaire la semaine de la rentrée, **voir tarifs page précédente** (les points de chargement seront définis suivant la provenance des élèves)



Au regard des emplois du temps et des stages, ces deux lignes de cars s'arrêteront le 31 mai 2024.

4.2 - Transport quotidien ligne CHATEAULIN – PONT DE BUIS – LE NIVOT

Les horaires sont consultables sur le site www.breizhgo.bzh

En cas de problème de transport et/ou de correspondance notamment, l'acheminement des élèves sur le site du Nivot devra être organisé par les familles.

FACTURATION ET MODALITES DE PAIEMENT

1- Tarifs annuels (Cf Annexe)

Les prix de pension sont des forfaits qui tiennent compte des périodes de stage, de voyage et de la date de sortie. Lors d'une absence prolongée (au-delà de deux semaines consécutives) pour cause de maladie, une régularisation se fera sur la facture sur présentation d'un justificatif. Une facture complémentaire sera éditée pour les élèves en stage sur l'établissement. Tout mois commencé est dû.

2- Facturation et modalités de paiement :

a) Détails de la facturation

Une facture annuelle sera établie en début d'année. Celle-ci sera ajustée ensuite en fonction des services et prestations par des factures complémentaires ou avoirs tout au long de l'année.

Les factures vous sont transmises UNIQUEMENT via Ecole Directe.

b) Règlement

Il peut se faire par prélèvement ou par chèque

* **Par prélèvement mensuel** : le prélèvement est proposé sur 10 mois
(du 05/10 au 05/07)

* **Par chèque** : en début de chaque mois ou trimestre
Les chèques sont libellés à l'ordre de : l'Ecole du Nivot.

Une réduction de 20 % est accordée sur la pension ou la demi-pension pour le 2ème et le 3ème enfant d'une même famille fréquentant le lycée.

Dans le cas de difficultés financières, même passagères, le Directeur et la Gestionnaire sont à votre disposition pour étudier votre situation.

Pour toutes modifications (montant, domiciliation bancaire...) veuillez contacter M. Johan LOSSY, comptable, au 02 98 81 10 29, avant le 20 du mois précédant le prélèvement.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

A l'école du Nivot, le sport fait partie du programme scolaire et est évalué. Concernant les modules de formation E.P.S. (sport), différentes activités sportives sont proposées aux étudiants sur le site (sport co, VTT, randonnée, trail...).

BOURSES

Les étudiants doivent constituer leur dossier de bourse sur le site du CROUS **et nous faire parvenir leur notification pour la rentrée pour permettre la mise en paiement.**

REGLEMENT INTERIEUR

L'étudiant et sa famille s'engagent à respecter le règlement intérieur et la charte informatique (**documents consultables sur le site Internet**).

COMMUNICATION ET ECOLE DIRECTE

La communication générale se fera via la plateforme Ecole Directe. Il vous sera possible d'y consulter les notes, les absences, les retards et les sanctions de vos enfants.

Les bulletins scolaires, le certificat de scolarité et la facture annuelle seront à télécharger sur le site Ecole Directe.

Pour les nouveaux élèves, les codes d'accès vous seront communiqués courant septembre. Les codes resteront inchangés pour les élèves déjà présents l'an passé.

Les échanges avec l'établissement se font via la boîte mail loperec@cneap.fr ou sur les boîtes mail des enseignants.

Vous pouvez également joindre l'établissement au 02 98 81 10 04 (1 pour la vie scolaire ; 2 pour la comptabilité ; 3 pour secrétariat de direction)

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Document consultable sur le site Internet

TROUSSEAU ET FOURNITURE

BTS PA et GF

⇒ une tenue de sports pour l'Education Physique et Sportive (dès le jour de la rentrée)

BTS PA

- ⇒ pour les travaux pratiques et les applications dirigées sur l'exploitation : une paire de bottes de sécurité ou des chaussures de sécurité sont indispensables ; une tenue imperméable est recommandée pour les jours de pluie
- ⇒ une planchette support A4 pour la prise de notes sur le terrain
- ⇒ les étudiants BTS auront une blouse de coton blanc pour les travaux en laboratoire
- ⇒ une calculatrice scientifique lycée

BTS GF

- ⇒ une tenue de sécurité est obligatoire pour les BTS GF pour les TP en « Forêt » et pour les stages ; l'établissement organisera un achat groupé (pour une meilleure homogénéité des tenues, le coût sera facturé aux familles)
- ⇒ une paire de bottes
- ⇒ une tenue imperméable est recommandée pour les jours de pluie
- ⇒ une pince anti tique recommandée
- ⇒ une boussole d'orientation
- ⇒ une planchette support A4 pour la prise de notes sur le terrain

- ⇒ une Flore Forestière Française– Tome 1 – Plaines et Collines – JC Rameau D Mansion G Dumé Collection IDF (69 €)
- ⇒ une calculatrice scientifique lycée

Nous vous demandons de marquer toutes les pièces de vêtement et les bottes à votre nom.

POINT SUR LA SITUATION DES ETUDIANTS

Dans le courant de l'année, les responsables de filières sont disponibles pour rencontrer individuellement les parents pour faire le point lorsque cela semble nécessaire (notes, travail, comportement).

ETUDIANTS A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS

- **Notifications MDPH (AVS/MPA) – Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)**

Lors de l'inscription, vous devez avoir fourni la notification de votre enfant. Si ce n'est pas le cas, il est important de nous la communiquer le plus rapidement possible.

Si vous souhaitez des informations complémentaires, nous vous communiquons ci-dessous les coordonnées de l'enseignant référent en lien avec la MDPH :

Madame Marie BENNOUR
Enseignant référent
Collège Saint Louis – 63 Grand Rue – CS 21025 – 29150 CHATEAULIN
02 98 86 59 03
marie.bennour@enseignement-catholique.bzh

- **Aménagements d'épreuves**

Lors de votre entrée dans notre établissement, il est possible de demander auprès du secrétariat un dossier d'aménagements d'épreuves pour les examens.

Tous les dossiers devront parvenir aux autorités compétentes pour le 31 décembre de l'année en cours. Nous vous demandons donc de retourner les dossiers complets à l'établissement avant le 1^{er} décembre.

SELF

Chaque étudiant(e) disposera d'un badge à code barre pour accéder au self. En cas de perte, le renouvellement du badge sera facturé 5 €.

ALLERGIES

- Alimentaires

La société Convivio chargée des repas au lycée met en place des protocoles de prise en charge spécifique.

Régimes alimentaires proposés :

- sans arachide
- sans arachide et fruits à coque, sans fruits de mer, sans œufs, sans moutarde, sans poisson
- sans gluten
- sans produits laitiers
- diabétique.

Si votre enfant est concerné, demandez un dossier au secrétariat, nous vous aiderons à le renseigner.

- Diverses

En cas d'allergie connue (pollen, poussières, etc...), veuillez informer la Vie Scolaire et votre professeur principal en début d'année.

CALENDRIER DES STAGES 2023-2024

Sous réserve d'éventuelles modifications

BTS PA1	<ul style="list-style-type: none">• 2 semaines entre le 23 octobre et le 10 novembre 2023• 4 semaines du 19 février au 15 mars 2024• 4 semaines entre le 3 juin et le 28 juin 2024 <p>Stage étranger : Stage à l'étranger 4 semaines entre le 1^{er} juillet et le 23 août 2024</p>
BTS GF1	<ul style="list-style-type: none">• 4 semaines du 19 février au 15 mars 2024• 8 à 12 semaines entre le 3 juin et le 8 septembre 2024 <p>Stage étranger : optionnel Stage à l'étranger 4 semaines entre le 3 juin et le 8 septembre 2024</p>
BTS PA2	Pas de stage en 2 ^{ème} année
BTS GF2	Pas de stage en 2 ^{ème} année

CALENDRIER SCOLAIRE CAMPUS 2023-2024

<u>Toussaint</u> Départ : Vendredi 20 octobre 2023 à 13h20 Reprise : Lundi 6 novembre 2023 au matin	<u>Noël</u> Départ : Vendredi 22 décembre 2023 à 13h20 Reprise : Mardi 9 janvier 2024 au matin
<u>Hiver</u> Départ : Vendredi 23 février 2024 à 13h20 Reprise : Lundi 11 mars 2024 au matin	<u>Pâques</u> Départ : Vendredi 19 avril 2024 à 13h20 Reprise : Lundi 13 mai 2024 au matin

Jours fériés

Mardi 9 janvier – Mardi 21 mai : début des cours comme un lundi à 9h40

PORTES OUVERTES	Dates fixées dans le courant du 1 ^{er} trimestre
-----------------	---

HORAIRES DE COURS

		<i>H Début</i>	<i>H Fin</i>
Lundi			
	1e	09:40	10:35
	récréation	10:35	10:50
	2e	10:50	11:45
	3e	11:45	12:40
	déjeuner	12:40	13:50
	4e	13:50	14:45
	5e	14:45	15:40
	récréation	15:40	15:50
	6e	15:50	16:45

		<i>H Début</i>	<i>H Fin</i>
Mardi et Jeudi	1e	08:45	09:40
	2e	09:40	10:35
	récréation	10:35	10:50
	3e	10:50	11:45
	4e	11:45	12:40
	déjeuner	12:40	13:50
	5e	13:50	14:45
	6e	14:45	15:40
	récréation	15:40	15:50
	7e	15:50	16:45

		<i>H Début</i>	<i>H Fin</i>
Mercredi	1e	08:45	09:40
	2e	09:40	10:35
	récréation	10:35	10:50
	3e	10:50	11:45
	4e	11:45	12:40
	déjeuner	12:40	13:50
	5e	13:50	14:45
	6e	14:45	15:40

		<i>H Début</i>	<i>H Fin</i>
Vendredi	1e	08:45	09:40
	2e	09:40	10:35
	récréation	10:35	10:50
	3e	10:50	11:45
	4e	11:45	12:40
	déjeuner	12:40	13:15